



## Mission en régulation et supervision bancaires à Bujumbura

---

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : Burundi

Autorité bénéficiaire : BRB

Dates : du 15 au 25 octobre 2019

L'AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à la Banque de la République du Burundi, à Bujumbura (Burundi), du 15 au 25 octobre 2019, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires.

Un atelier de travail a été animé par le conseiller résident avec un groupe de superviseurs afin de renforcer les capacités de la BRB à poursuivre la mise en œuvre effective de la supervision basée sur les risques dans le secteur bancaire.

La mission a ainsi permis d'élaborer une « feuille de route » pour finaliser la mutation du modèle de supervision de la BRB vers l'approche basée sur les risques. L'analyse des réformes déjà effectuées (notamment la révision des circulaires de la BRB en août 2018) a conduit à déterminer les réformes restant à mener afin de parachever la mise à niveau de la réglementation prudentielle au regard des normes internationales et des bonnes pratiques de la supervision basée sur les risques. En outre, l'accent a été mis sur l'évolution des modes opératoires de la supervision ainsi que sur les conditions à satisfaire pour conduire avec succès un projet global de cette nature, s'agissant notamment de l'organisation du pilotage et des ressources humaines et budgétaires à y consacrer.

Par ailleurs, la mission a révisé le canevas du rapport annuel réglementaire relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques, que les banques doivent remettre à la BRB pour enrichir son information. Enfin, les indicateurs de surveillance et d'alerte, à l'usage des superviseurs en charge du contrôle sur pièces, ont été examinés, afin d'explorer les possibilités d'enrichissement de leur typologie pour renforcer la capacité de la BRB à détecter les facteurs de risque et de fragilité des banques de manière plus précoce.

A l'issue de cette mission, la BRB sera en mesure d'appréhender clairement les problématiques à considérer afin de poursuivre adéquatement ses réformes vers la supervision basée sur les risques. La BRB pourra ainsi déterminer sa stratégie de réformes en fonction de ses besoins et de ses priorités, puis élaborer un plan d'actions opérationnelles adapté pour la mise en œuvre des recommandations proposées dans la « feuille de route ».

---